



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2026-132

PUBLIÉ LE 3 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

RECTORAT /

R53-2026-08-25-00002 - Subdélégation finances et marchés - sept
2026 (6 pages)

Page 3

RECTORAT

R53-2026-08-25-00002

Subdélégation finances et marchés - sept 2026



**Arrêté portant subdélégation de signature
aux responsables des services du rectorat de l'académie de Rennes**

**La Rectrice de la région académique Bretagne,
Rectrice de l'académie de Rennes,
Chancelière des universités**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 38 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de madame Emmanuelle Dubée en qualité de préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu le décret du 27 juillet 2026 portant nomination de madame Nathalie Albert-Moretti en qualité de rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2024 portant nomination de madame Charlotte Ciubucciu dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de l'académie de Rennes, directrice des ressources humaines ;
- Vu l'arrêté du 17 octobre 2025 portant nomination de monsieur Christophe Gouinaud dans l'emploi de directeur régional académique des systèmes d'information de la région académique Bretagne (adjoint au secrétaire général de région académique) ;
- Vu l'arrêté du 23 février 2026 portant nomination de monsieur Tanguy Cavé dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Bretagne, secrétaire général de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté du 17 juin 2026 portant nomination de madame Annie Forveille dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2026/Rectorat/DSF-marchés du 3 août 2026 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à madame Nathalie Albert-Moretti, rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2/2026/Rectorat/DSG du 3 août 2026 portant délégation de signature à madame Nathalie Albert-Moretti, rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes ;
- Vu le contrat du 14 octobre 2025 portant recrutement de monsieur Vincent Fertey dans l'emploi de secrétaire général adjoint de l'académie de Rennes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée, à effet de signer tous les actes pris pour la passation et l'exécution des contrats de la commande publique dans la limite des attributions de la rectrice de région académique, à :

- monsieur Tanguy Cavé, secrétaire général de la région académique Bretagne, secrétaire général de l'académie de Rennes ;
- madame Annie Forveille, secrétaire générale adjointe, en charge du pôle organisation scolaire ;
- madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- monsieur Vincent Fertey, secrétaire général adjoint, en charge du pôle enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- madame Carol Thomas, cheffe de la division des affaires financières et cheffe du service régional académique des achats ;
- madame Nadège Darboux, cheffe de la division régionale de l'immobilier de l'Etat.

Article 2 : En l'absence ou l'empêchement de madame Nadège Darboux, délégation est donnée à monsieur Christophe Lépine afin de signer les actes d'engagement des marchés mentionnés à l'article 1^{er} ainsi que les avenants avec incidence financière et les déclarations de sous-traitance afférents à ces marchés, dont la valeur est inférieure ou égale à 100 000€ hors taxes.

Article 3 : Délégation est donnée aux agents mentionnés à l'article 1^{er} du présent arrêté à effet de signer, dans la

limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant les contrats et conventions à portée financière imputés sur les budgets des ministères cités par les arrêtés préfectoraux susvisés et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral n° 2026/Rectorat/DSF-marchés susvisé portant délégation de signature financière.

Article 4 : Délégation est donnée aux agents mentionnés à l'annexe 1 du présent arrêté :

- afin de procéder à la validation électronique, dans le progiciel comptable intégré CHORUS Formulaire et/ou dans les applications CHORUS DT, Saxo, Imagin, Anagram, Agebnet et Osiris, des actes concernant les demandes d'achat, demande d'engagement juridique hors marchés, les demandes de subventions, les demandes de titre de perception ;
- afin de signer les pièces justificatives correspondantes excepté les contrats et conventions à portée financière;
- afin de certifier le service fait et procéder aux ordres de payer ;

dans la limite de leurs attributions et compétences, imputés sur les budgets des ministères cités ci-dessus et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature financière.

Article 5 : Délégation est donnée aux agents mentionnés à l'annexe 2 du présent arrêté :

- afin de procéder à la validation dans l'application PLACE des actes de transfert vers l'application Chorus ;
- afin de procéder à la validation électronique, dans le progiciel comptable intégré CHORUS Formulaire, des actes concernant les demandes d'engagement juridique de marchés ayant été transféré initialement de l'application PLACE vers l'application CHORUS ;
- afin de signer les pièces justificatives correspondantes excepté les contrats et conventions à portée financière;

dans la limite de leurs attributions et compétences, imputés sur les budgets des ministères cités par les arrêtés préfectoraux susvisés et dans le respect des compétences déléguées par l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature financière.

Article 6 : Délégation est donnée à effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à savoir l'engagement, la liquidation et le mandatement sur les titres 2 des budgets des ministères cités ci-dessus et dans le respect des compétences déléguées par les arrêtés préfectoraux précités aux agents suivants :

- madame Carol Thomas ;
- madame Sylvie Lucas ;
- madame Hélène Esnault ;
- madame Annaïka Cujard.

Article 7 : Délégation est donnée à effet de signer l'ensemble des pièces justificatives non dématérialisées accompagnant le transfert mensuel de la paye à :

Division des affaires financières (DAF)

Madame Carol Thomas
Madame Sylvie Lucas
Madame Hélène Esnault
Madame Annaïka Cujard

Division des personnels enseignants (DPE)

Madame Camille Gapihan	Madame Véronique Sourdin
	Madame Stéphanie Portier
Monsieur Philippe Grigoli	Madame Flavie Canet
Monsieur Olivier Rebours (jusqu'au 31/08/2026)	Madame Yolande Chesnin
Monsieur Antoine Martin (à compter du 1/09/2026)	
Madame Elodie Rivalin	Madame Anne-France Persehaie
Madame Laëtitia Longo	Madame Tiphaine Scordia
Madame Barbara Le Gourvellec	Madame Florence Charrier
Madame Béatrice Hervo	Madame Nathalie Lemoine

Division des établissements de l'enseignement privé (DEEP)

Madame Gaëlle Hervé	Monsieur Ruddy Noblet
Madame Chrystèle Dréano	Madame Patricia Bodivit
Madame Anne Guillemot	Madame Annie Palmas
Madame Chantal David	Madame Christèle Hulin
Madame Annabelle Proust Granger	Monsieur Eric Ambert
Madame Fanny Le Roy	
Madame Fabienne Lefeuvre	Madame Hélène Guillaume
Madame Fanny Stéphan	Madame Muriel Prouff
Madame Pauline Moutoucoumaro	Madame Muriel Le Squin
Monsieur Antony Javaudin	

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DIPATE)

Monsieur Joseph Buan	
Madame Adeline Visdeloup	Madame Camille Pannetier-Renault
Madame Amélie Guillemot	Madame Emmanuelle George
Madame Isabelle Goupil	Monsieur Emmanuel Lebret

Direction de l'encadrement (DE)

Madame Fanny Thomas	Madame Patricia Toffel
---------------------	------------------------

Division des accompagnants élèves (DAE)

Madame Dominique Pauvert	Monsieur Marc Godfroid
Madame Véronique André	

Division des retraites et des accidents du travail (DRAT)

Monsieur Vincent Blin
Madame Sylvaine Lefeuvre

Division des examens et concours (DEC)

Monsieur Eric Gelineau-Assey	Monsieur Loïg Givord
------------------------------	----------------------

Ecole académique de la formation continue (EAFC)

Madame Camille Dappoigny	Madame Sonia Caudal
Monsieur Cédric Barouk	Madame Aline Lecamus

Premier Degré (EPP/AGAPE) :

Direction des services départementaux de l'Education nationale des Côtes-d'Armor (DSDEN 22)

Madame Emilie Lagrue	Madame Isabelle Le Bot
----------------------	------------------------

Direction des services départementaux de l'Education nationale du Finistère (DSDEN 29)

Monsieur Christophe Cloarec	Monsieur Gauthier Auclair
Madame Gwendoline Le Bris	

Direction des services départementaux de l'Education nationale d'Ille-et-Vilaine (DSDEN 35)

Madame Aurélie Lemyre	Madame Stéphanie Marchand
Madame Floriane Dubus	

Direction des services départementaux de l'Education nationale du Morbihan (DSDEN 56)

Madame Estelle Olivo	Madame Séverine Poulmarch
----------------------	---------------------------

Article 8 : Délégation est donnée à :

- monsieur Tanguy Cavé, secrétaire général de la région académique Bretagne, secrétaire général de l'académie de Rennes ;

- madame Annie Forveille, secrétaire générale adjointe, en charge du pôle organisation scolaire ;
- madame Charlotte Ciubucciu, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- monsieur Vincent Fertey, secrétaire général adjoint, en charge du pôle enseignement supérieur, recherche et innovation ;

à effet de signer les actes relevant des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 3/2026/Rectorat/DSG susvisé.

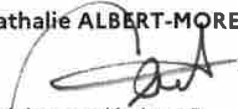
Délégation est donnée à madame Marie Garreau, cheffe de la division de la vie des établissements et à madame Thérèse Régnault, cheffe du bureau DIVE 1, à effet :

- de recevoir les actes visés à l'article R421-54, du code de l'éducation, lesquels deviennent exécutoires 15 jours après leur transmission à l'autorité académique ;
- d'assurer le contrôle de légalité de ces actes ;
- de signer les arrêtés de désaffectation des biens meubles et immeubles des lycées.

Article 9 : Le secrétaire général de l'académie de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 25 août 2026

Nathalie ALBERT-MORETTI



Rectrice de la région académique Bretagne
Rectrice de l'académie de Rennes
Chancelière des universités

Annexe n° 1

Liste des agents recevant délégation en vertu de l'article 4 de l'arrêté portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire

Service	Agents
DSDEN 22 - DIAGE	Erwan Nicolazic, Morgane Charrel-Martin, Florence Turmel, Marilyn Carro, Laurence Urvoy
SAFD	Erwan Nicolazic, Morgane Charrel-Martin, Florence Turmel
DSDEN 22 – Division du 1er degré (recettes)	Erwan Nicolazic, Emilie Lagrue, Isabelle Le Bot
DSDEN 29 – DAGE	Benoît Monnet, Stéphane Burel, Hassan Maachou, Stéphane Guillermic
SAB (Agebnet)	Benoît Monnet, Hassan Maachou, Stéphane Guillermic
DSDEN 29 – Division du 1er degré (recettes)	Benoît Monnet, Christophe Cloarec, Gwendoline Le Bris, Gauthier Auclair
DSDEN 35 –fonctionnement	Marc Teulier, Pascale Beulze, Marie-Pierre Lebossé, Karine Legeard, Aude Le Guillou, Gaël Gérardin
DSDEN 35 – Division du 1er degré (recettes)	Pascale Beulze, Aurélie Lemyre, Floriane Dubus, Stéphanie Marchand
DSDEN 56 – DAGE	Stéphane Charpentier, Xavier Pocheveux, Aurélie Lamour
DSDEN 56 – Division du 1er degré (recettes)	Stéphane Charpentier, Estelle Olivo, Séverine Poulmarch
DEC et Dans le cadre d'IMAGIN (transfert des données vers Chorus) uniquement :	Eric Gelineau-Asseray, Loïc Givord et Virginie Eude, Rose Galiche, Evelyne Marquet, Alev Cifci-Ekici
DAGE	Erwan Hulin, Nolwenn Bozec, Jean-Yves Galland, Patrick Nicolas
EAFC	Camille Dappoigny, Cédric Barouk, Sonia Caudal, Aline Lecamus
DRASI	Christophe Gouinaud, Khadim Mbengue, Nicolas Abadie
DRAT (dont ANAGRAM)	Vincent Blin, Sylvaine Lefeuvre, Guylène Briand, Isabelle Blin, Cindy Guihard
DRANE	Christine Bac, Hughes Labarthe, Anne-Cécile Gachet
DRIE	Nadège Darboux, Christophe Lépine, David Douaud, Lorène Beauplet, Mathieu Bernollin
DIPATE	Joseph Buan, Adeline Visdeloup, Isabelle Goupil, Amélie Guillemot
DE	Fanny Thomas
DAE	Dominique Pauvert, Marc Godfroid
DEEP	Gaëlle Hervé, Ruddy Noblet, Fabienne Lefeuvre, Fanny Stéphan, Chrystèle Dréano, Anne Guillemot, Annabelle Proust-Granger, Chantal David, Antony Javaudin, Pauline Moutoucoumaro
DPE	Camille Gapihan, Elodie Rivalin, Antoine Martin, Béatrice Hervo, Véronique Sourdin, Philippe Grigoli, Laëtitia Longo
DIVE	Marie Garreau, Thérèse Régnauld, Emeline Sorlin, Ida Pierre-Duplessix, Clémence Berthelot, Vincent Roux
DRAJES (dont OSIRIS)	Marianne Beseme, Franck Verger, Glen Le Noac'h, Yannick Merlin, Annaïk Guivarc'h
DRARI	Jean-François Carpentier, Ludovic Lhomme
DRAREIC	Laurence Emile-Besse, Véronique Marjou
DRAEAC	David Guillerme, Héloïse Carré-Guillery
SAJ	Manuel Le Fouler, Maïlys Le Clerc, Fanny Verdon
SAPAP- bureau de l'action sociale et Dans le cadre de SAXO uniquement :	Stéphanie Rayon-Desmares, Bénédicte Pivault, Hervé Juiff, Stéphanie Chapput, Isabelle Renier
DAF	Carol Thomas, Annaïka Cujard, Sylvie Lucas, Hélène Esnault, Noura Kachouani, Myriam Legros

Annexe n° 2**Liste des agents recevant délégation en vertu de l'article 5 de l'arrêté
portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire**

Service	Agents
Service régional académique des achats (SR2A)	Monsieur David Chasserieau
	Madame Nadège Viard
	Monsieur Joaquim César (à compter du 1 ^{er} octobre 2026)
	Madame Nadine Cazuguel-Lebreton
Division régionale de l'immobilier de l'Etat (DRIE)	Madame Nadège Darboux
	Monsieur Christophe Lépine
	Monsieur Mathieu Bernollin
	Monsieur David Douaud
	Madame Annie Caillabet
	Madame Lorène Beauplet
	Madame Maëlle Ramagé